



MiNi Budget participatif REGLEMENT 2023

CQD STEPHENSON
CRU BRABANT NORD SAINT-LAZARE
CQD PETITE COLLINE



UN BUDGET PARTICIPATIF DANS MON QUARTIER

Le budget participatif vise à soutenir des initiatives pour **améliorer** le cadre de vie, en organisant le financement de **projets initiés et portés par des habitant-es d**ans les périmètres suivants:

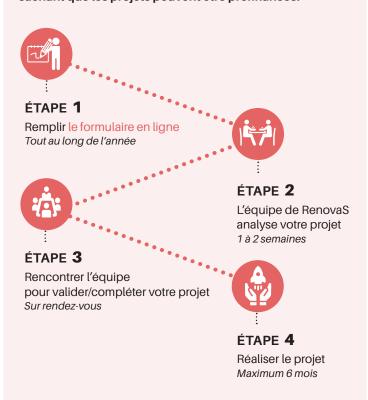
- le contrat de rénovation urbaine (CRU) Brabant Nord St-Lazare
- le contrat de quartier durable (CQD) Stephenson
- le contrat de quartier durable (CQD) Petite colline

Périmètres disponibles sur www.renovas.be/carte-2023

Les projets peuvent être variés : des décorations de rue, un tournoi sportif interquartiers, une boite à livres, etc.

MODALITÉS GÉNÉRALES

Un budget de 50 € à max. 500 €* est disponible par projet sachant que les projets peuvent être préfinancés.



QUI PEUT INTRODUIRE UN PROJET



Tout groupe de min. 2 habitant-es du quartier sans limite d'âge. Les mineur-es doivent être accompagné-es d'un-e adulte pour introduire un projet.

Un·e habitant·e ne peut porter qu'un seul projet simultanément.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Tout projet doit:

- répondre à une ou plusieurs des thématiques prioritaires :
 espace public : activation, partage, genre, rencontre
 vivre ensemble : échange de savoirs, intergénérationnel, création de liens
 - **environnement**: végétalisation, zéro déchet, propreté, économie circulaire, alimentation, mobilité
- être construit et porté par min. 2 habitant·es du quartier
- faire l'objet d'un budget détaillé
- être réalisé dans les 6 mois suivant la sélection du projet
- être implanté dans le périmètre du CRU ou des CQD concernés
- se dérouler dans un lieu accessible au public (les activités dans un domicile privé ne sont pas autorisées)

FINANCEMENT ET DÉLAIS



Un soutien financier de 50 € à max. 500 €* est accordé et versé à chaque projet sélectionné. Cette somme est destinée à couvrir les frais de fonctionnement et de matériel liés à la mise en œuvre du projet, à l'exclusion des frais de gestion, d'investissement et de personnel (les porteur euses de projet ne peuvent pas se rémunérer). Un préfinancement est possible.

Les postes budgétaires non prévus ne pourront pas être financés. Toutes les dépenses doivent être justifiées par une facture (avec preuve de paiement) ou un ticket de caisse valable. Le montant accordé doit être dépensé avant la fin du 6ème mois qui suit la sélection officielle du projet. Les preuves reçues après ce délai ne seront pas remboursées.

 $_{\star}$ Votre projet s'élève à plus de 500 €? Il existe le budget participatif MAXI.

CRUBRABANT|NORD|ST-LAZARE

mfirmani@renovas.be T 02 213 00 00 38 place de la Reine

CQD STEPHENSON

ethabard@renovas.be T 02 227 62 12 153 rue Vanderlinden

CQD PETITE COLLINE

relhaddad@renovas.be T 02 790 24 93 9 place Lehon